VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato. J. L. Onorato. J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District—Division A.
No 82,720.

Dos Fred Watts vs Frederick Joseph Trasteur et als.

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Dos Fred Watts vs Frederick Joseph Trasteur et als, rendu et lu en Cour ouverte le 21 juin 1907, et signé en Cour ouverte le 27 juin 1907 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique le MARDI, 13 août 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, les propriétés foncières comme suit :

1° Deux certaines portions de terre situées dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Clouet, désignées sur un plan par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1907 comme les lots A et B de l'ilot, vieux No 22 (maintenant 604) borné par les rues Clouet, St Jean Baptiste (maintenant Robertson), Louisa et Gired (maintenant Villeré). Le lot A faisant face à la rue Clouet à une distance de 180 pieds de la ligne de la propriété de la rue Robertson, commençant à ce point le lot mesurant 37 pieds 10 pouces de profondeur entre ligne parallèles à l'un et l'autre et aux lignes des rues Robertson et Villeré. Le lot B ne faisant face à aucune rue, commençant à l'intersection d'une ligne cent dix sept pieds dix pouces de et parallèle à la rue Clouet avec une ligne cent vingt pieds de et parallèle à la rue Robertson; de là, sur la ligne ci-dessus décrite parallèle à la rue Robertson, et mesurant cent dix-cent pieds, huit pouces à un piquet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces à un point de commencement comme il est désigné sur ledit plan.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1907, comme lot A, dans l'ilot vieux numéro 27 (maintenant 654) borné par les rues Clouet, St Avide (maintenant Claiborne), Louisa et St Jean Baptiste, (maintenant Robertson). Ladite propriété commençant à un point à la rue Clouet, cent cinquante pieds de la ligne de la propriété au coin des rues Clouet et Robertson, de là dix pieds de face à la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent cinquante pieds à un piquet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante et un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, cent quinze pieds six pouces vers la rue Louisa, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, cent un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Robertson; de là sur la ligne de la propriété de la rue Robertson, huit pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds, vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante dix pieds huit pouces à un point de commencement comme il est désigné sur ledit plan.

3° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1907, comme lot A, dans l'ilot vieux numéro 26 (maintenant 655) borné par les rues Clouet, St Avide (maintenant Claiborne), Louisa et St Jean Baptiste, (maintenant Robertson). Ladite propriété commençant à un point à la rue Clouet, cent cinquante pieds de la ligne de la propriété au coin des rues Clouet et Robertson, de là dix pieds de face à la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent cinquante pieds à un piquet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante et un pieds deux pouces et cinq lignes, vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, cent quinze pieds six pouces vers la rue Louisa, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, cent un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Robertson; de là sur la ligne de la propriété de la rue Robertson, huit pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds, vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante dix pieds huit pouces à un point de commencement comme il est désigné sur ledit plan.

4° Six certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le quinzième jour de janvier 1907 par les numéros huit, neuf, dix, onze, dix sept et dix huit, l'ilot vieux numéro 26 (maintenant 788) borné par les rues Clouet, Soldiers (maintenant Roman), Louisa et Prosper (maintenant Derbigny). Ladite propriété commençant à un point à la rue Roman, cent soixante quinze pieds de l'encoignure des rues Louisa et Roman; delà la ligne de propriété de la rue Roman, trente sept pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, deux cent vingt et un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de propriété de la rue Derbigny; de là sur une ligne de la propriété de la rue Derbigny, sept pieds vers la rue Louisa; de la sur une ligne parallèle à la rue Roman, deux cent cinq pieds de l'encoignure des rues Louisa et Derbigny; de là sur la ligne de la propriété de la rue Derbigny, sept pieds dans la direction de la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, trois cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne de la propriété de la rue Claiborne; de là sept pieds sur ladite ligne de la propriété vers la rue Louisa; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds vers la rue Derbigny; de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, deux cent cinq pieds, à la ligne de la propriété de la rue Louisa, cent vingt pieds de l'encoignure des rues Louisa et Claiborne; de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa, deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, cent quinze pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, quatre-vingt dix pieds vers la rue Derbigny; de là sur une ligne parallèle à la rue Derbigny, quatre vingt dix pieds, vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Derbigny, le point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

4° Six certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le quinzième jour de janvier 1907 par les numéros huit, neuf, dix, onze, dix sept et dix huit, l'ilot vieux numéro 26 (maintenant 788) borné par les rues Clouet, Soldiers (maintenant Roman). Louisa et Prosper (maintenant Derbigny). Ladite propriété commençant à un point à la rue Roman, cent soixante quinze pieds de l'encoignure des rues Louisa et Roman; delà la ligne de propriété de la rue Roman, trente sept pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, deux cent vingt et un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de propriété de la rue Derbigny; de là sur une ligne de la propriété de la rue Derbigny, sept pieds vers la rue Louisa; de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, deux cent cinq pieds de l'encoignure des rues Louisa et Derbigny; de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa; de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa, cent trente et un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Roman; de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, cent quinze pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, trente pieds vers la rue Derbigny; de là sur une ligne parallèle à la rue Derbigny, soixante pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Roman et le point d'origine comme il est désigné sur ledit plan.

5° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le 15 janvier 1907, par les numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, seize, dix sept, dix huit et vingt, dans l'ilot numéro 54 (maintenant 1156) borné par les rues Clouet, Louisa, Liberté (maintenant Mire), et Force (maintenant Tonti). Les dits lots numérés neuf, dix, onze, douze, treize et vingt sont décrits comme suit: commençant à l'encoignure des rues Tonti et Clouet courant au long de la ligne de la propriété de la rue Tonti à une distance de cent soixante quinze pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet à une distance de cent vingt pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, cinquante neuf pieds quatre pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent un pieds deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Mire, cent dix neuf pieds quatre pouces vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante pieds vers la rue Tonti; de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Clouet, de là au long de la ligne de la propriété de la rue Clouet, cent pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Tonti; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, trente pieds vers la rue Tonti; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Clouet, de là au long de la ligne de la propriété de la rue Clouet, cent pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Tonti; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Mire, cent quinze pieds; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, soixante pieds; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, quatre vingt dix pieds vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Tonti; de là au long ladite ligne de la propriété, soixante sept pieds vers la rue Clouet; de la au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet trois cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de la propriété de la rue Mire; de là au long de la dite ligne de la propriété sept pieds vers la rue Louisa; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, quatre vingt dix pieds vers la rue Louisa; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, soixante pieds vers la rue Mire; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, cent un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de la propriété de la rue Mire, cent quatre vingt dix neuf pieds quatre pouces vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet,